

INTERIEUR.

Nlle. Orleans, 26 Janvier. Le Comte de Vera Cruz, du 22 Janvier, publie un memoire de la Junte patrio- tique...

(Communiqué.)

Le Mercantile Advertiser en rendant compte de l'incendie de la fonderie de Thiaz, termine en disant "nos braves marins comme de coutume, ont donné de grands secours..."

EXTERIEUR.

Paris, 28 Decembre.

Le Moniteur publie une lettre dans laquelle M. Cochon, maire du 12e. arrondissement de Paris, expose que plusieurs journaux, en annonçant qu'il avait adhéré purement et simplement à l'association parisienne...

a disparu; l'île est libre, et, probablement jusqu'à la fin de janvier, aucun bâtiment miguéliste ne paraîtra dans nos parages. La frégate a pris un bâtiment qui cherchait à entrer à Angra; il n'est pas été capturé s'il avait eu un pilote à bord.

ANGLETERRE.

Londres, 19 Decembre.

La presse libérale en France traite avec la plus grande modération tous les objets en discussion entre le ministère et la nation, ce qui prouve évidemment que les écrivains de ce parti sont convaincus de la justice de leur cause.

FEUILLETON.

Voici un moyen expéditif pour économiser la correspondance qui a toujours lieu à l'occasion du jour de l'an; c'est M. le vicomte Domon qui en donne cette année le premier exemple.

—La nouvelle reine d'Espagne portera le jour de son mariage une parure de diamans magnifiques. Le diadème seul pesera douze livres.

—Nous avons annoncé hier qu'une souscription était ouverte en faveur des Portugais restés dans les derniers dépôts de Dol et de Héde, qui, d'après une lettre de M. le préfet d'Ille-et-Vilaine à M. le maire d'Ilède, devaient être dissimulés dans les lieux qu'il leur plairait de choisir...

beauté à la valeur qu'il lui plaira de fixer; elle peut l'assurer à cette valeur, en payant une prime proportionnée et calculée sur la durée de l'assurance.

—Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. J. BERMUDEZ est candidat pour la place de Maire à la prochaine élection.

HAÏTI.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Arrivés. Nav. Citizen, Tilghman, du Havre, sur leat. Nav. Geo. Ganning, Stevenson, Miverpool.

NOTES Les personnes qui ont des réclamations à exercer contre la succession de Louis Potier, sont priées de vouloir présenter leurs comptes à François Dufour, l'un des curateurs de la dite succession.

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le soussigné prévient le public qu'il a transporté son magasin de MARCHANDISES SECHES à la rue St Philippe à l'encoignure des rues Goussé et Dumaine.

THEATRE AMERICAIN (RUE DU CAMP.) Jeudi, 25 Février, Première représentation de la reprise de Elle voudrait être Soldat, Comédie de M. M. Nourin.

BAL REPUBLICAIN. SALLE DE BAL, Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon. Samedi, 27 Février. POUR LA CLOTURE. Grand Bal Paré.

PROCHAINE LOTERIE. Samedi 27 Fév. Le Trage de la 4e. classe de la Loterie de 1830, DE L'EGLISE CATHOLIQUE. Des Patchitoches AURA LIU à la Bourse Hewlett. GROS LOT: \$10,000.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse St. Charles—Comté des Allemands. Le Mercredi 3 Mars prochain, à 9 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, par le Juge encauteur soussigné, sur l'habitation de feu Mme. veuve Adélaïde Fortier, située sur la rive gauche du fleuve, à environ six lieues et demie au dessus de la ville de la Nlle-Orléans, les objets ci-après détaillés, provenant d'une partie de sa succession; savoir:

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI 25 SEMIRAMIS, Tragédie de Voltaire.—Mr. Aristippe jouera le rôle d'Araxe.—Suivi de Maison à Vendre, Opéra en 1 acte.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour des Preuves—Paroisse St. Jn. Baptiste. JEUDI 25 Mars prochain et jours suivants à 9 heures du matin, il sera vendu par le juge encauteur soussigné, sur l'habitation ci-après décrite, tous les biens mobiliers et immobiliers dépendans de la succession de la feu dame Madeline Haydel, décédée veuve Pierre Becnel, savoir:

1°. Une belle habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse, rive droite du fleuve, à environ 15 lieues de la Nlle. Orléans, bornée dans sa partie supérieure par Mesieurs Jn. Jques et M. Haydel; et dans sa partie inférieure, par Messrs Jn. Jques, Haydel et fils.

CONDIIONS.—L'habitation, payable 14 en tout Mars 1831; 14 en tout Mars 1832; 14 en tout Mars 1833, et le dernier 14 en tout Mars 1834.

ESCLAVE EN MAHONNAGE. Il est parti marron de chez MM. Rango frères, de la paroisse St. Charles, il y a environ 10 jours, un nègre nommé ASIC, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces 1-2, mesure américaine, ayant les dents de devant hautes et écartées, à peu de barbe, le front court, et de grands yeux.

AVIS.—Un élève en pharmacie, bien recommandé, trouverait à se placer avantageusement, en s'adressant au bureau de cette feuille.

VENTES A L'ENCAUCHE.

EN vertu de l'autorisation de l'hon. Cour de la Paroisse, et par ordre des syndics des créanciers d'Eugène F. Gaemine, il sera vendu les propriétés suivantes cédées par le dit failli à ses créanciers, savoir: Samedi 20 Mars 1830, à midi précis, au café de la Bourse de Hewlett.

Un autre lot de terre de forme triangulaire située au faubourg De'lor sur la limite du faubourg Saulet, et formant l'encoignure ou l'angle des rues Suzette et de l'Annonciation, sur lequel il y a des écuries et un hangar de 150 pieds de long.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour des Preuves—Paroisse St. Jean-Baptiste. LUNDI 8 Mars 1830 et jour suivant à 10 heures du matin, il sera vendu par le juge encauteur ex-officio soussigné sur la terre de 9 arpens 8 toises ci après décrits, tous les biens mobiliers et immobiliers et esclaves dépendant de la communauté qui a existé entre le feu Sr. Charles Frédéric Olivier Forcelle et Mde. Marie Françoise Lamolere Durville aujourd'hui sa veuve, dans lesquels sont compris ceux que la dite communauté possédait par indivis et en société avec le Sr. François Olivier Forcelle, ensemble sa portion indivise de ce dernier dans ces mêmes biens sociaux et de son contentement, savoir:

16 Nègres, 9 nègresses dont deux avec chacune un enfant et une avec 6 enfants, la plupart de ces esclaves sont créoles et à talents, bons domestiques, charretiers, Laboureurs, &c. Une quantité de charreux, charrètes, tombereaux, roues neuves, diable, peilles, pioches, haches, vitilles chaudières à sucre, palan, &c. &c. 14 Chevaux anglais, 50 chevaux créoles, 1 mule, 15 paires de bœufs, quelques vaches et taureilles, d-x cabriolets, &c. Une habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse, rive gauche du fleuve, à 12 lieues de la Nlle-Orléans, composée de deux lots de terre, dont un sur lequel sont les principaux établissemens, tels que deux maisons principales, moulin, sucrerie purgée, magasin, cases à nègres &c. à 9 arpens 8 toises de face sur 40 de profondeur borné par en haut par Mr. Godefroy Bon-douquié et par en bas de Mr. André Cambre, et l'autre, qui en est séparé par 4 arpens et qui est absolument nu, les établissemens qui sont dessus étaient réservés pour être enlevés, ayant 4 arpens 4 pieds de face sur 40 de profondeur, est borné par en haut par Mr. George Perillon et par en bas par Mde. Vve. Nicolas Elkfr.